



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 novembre 2013

L'an deux mil treize et **le vingt neuf novembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane THIBERT, Maire.

Présents : Mmes Christiane THIBERT, Solange DUMAS, Patricia DUBOIS, Nicole NAVARRO, Claude ROLLIN, Mrs Benoît JABOULET, Christian HARTWICH et Dominique VIOT.

Absents représentés :

Jean-Pierre BOURGEOIS donne pouvoir à Claude ROLLIN

Colette BERGER donne pouvoir à Christian HARTWICH

Franck FURTIN donne pouvoir à Christiane THIBERT

Absent excusé : Michel ARIES

Absents non excusés : Pascal GUILLON

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : **11**

Qui ont pris part à la délibération : **8 dont 3 pouvoirs**

Date de la convocation : 25 novembre 2013

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Dominique Viot a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de séance du 25 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 29 novembre 2013.

Ordre du jour

- Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Cantine scolaire

Délibérations

En début de séance, Madame le Maire demande d'ajouter la délibération suivante :

N°32 Autorisation signature convention avec le Syndicat des Rivières des Territoires de la Chalaronne et l'Association Agrée de Pêche « la Mouchette »

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention de travaux avec le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne et la convention de droit de Pêche avec l'Association Agrée pour la Pêche «La Mouchette » concernant des travaux de restauration des boisements de berge de rivières soit l'Avanon.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame le Maire à signer les conventions avec le Syndicat des Rivières et l'Association de Pêche « La Mouchette »

N°31 Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Cantine Scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de la Cantine Scolaire de Garnerans pour un montant de 2 500,00 Euros.** Les crédits nécessaires seront imputés au budget du compte 6574.

Rapports Commissions

Action sociale et culturelle

Rythmes scolaires :

Réunion à Thoissey avec l'AJC pour prévoir l'organisation des jours retenus. Il a été demandé de maintenir les jours proposés à savoir les lundis et vendredis.

Prochaine réunion lundi 2/12 avec les enseignants, les parents d'élèves et personnel (ATSEM et adjoint d'animation).

Repas des anciens le 10 décembre

Fête du village : date prévisionnelle le 24 mai ; une réunion sera à organiser en janvier avec les associations.

Finances

49 % du budget de fonctionnement dépensé au 29/11/2013

81 % du budget d'investissement dépensé au 29/11/2013

Excédent sur l'année permettant d'envisager sereinement les travaux des évacuations des eaux pluviales.

Communication

Préparation du Bulletin 2014. Un courrier a été envoyé aux associations pour les articles.

Urbanisme et environnement

Travaux d'évacuations des eaux pluviales, l'étude est en cours.

La subvention de 1000 € pour la réfection de la croix du cimetière a été accordée.

Questions / informations diverses

Avis de grève du 5 décembre

Organisation du droit d'accueil des enfants, tous les enseignants ont déclaré leur intention.

Smidom et Déchets Sauvages tout particulièrement au pont de l'Avanon, un arrêté est pris. Renouvellement du contrat au niveau de la déchetterie.

Fermeture de la Mairie du 23 décembre inclus au 05/01/2014.

Permanence inscription liste électorale :

Ouverture de la Mairie le 31 décembre de 10h à 12h.

Vœux de la municipalité le samedi 4 janvier.

La séance est levée à 23 h 10.

Prochain Conseil le Vendredi 31 janvier 2014 à 20h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire,

Christiane THIBERT.